



ANNEE SCOLAIRE 2024- 2025

ENGAGEMENT À PAYER LA PENSION DE L'INTERNE

Nom et prénom de l'élève :

Lieu et date de naissance de l'élève : Nationalité :

Nom et prénom du responsable financier :

Lieu et Date de Naissance : Le/...../.....

N° du registre national : Nationalité :

Le (la) soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du montant de la pension à payer pour l'année scolaire 2024-2025

- Lequel s'élève à **2462,49** Euros, pour l'enseignement primaire
- Lequel s'élève à **2339,37** Euros, pour l'enseignement primaire (avec réduction)*
- Lequel s'élève à **2848,68** Euros, pour l'enseignement secondaire
- Lequel s'élève à **2706,25** Euros, pour l'enseignement secondaire (avec réduction)*

En conséquence, il s'engage à payer au n° de compte IBAN : **BE89 0912 1201 8585 – BIC : GKCCBEBB** de l'internat de l'ARRJ, et avant le premier du mois concerné, le montant annuel de la pension suivant les modalités de paiement ci-dessous :

a) par mois (cocher la formule adaptée)

| <input type="radio"/> PRIMAIRE | <input type="radio"/> SECONDAIRE |
|---|---|
| 1) AOÛT ET SEPTEMBRE 342,01 Euros | 1) AOÛT ET SEPTEMBRE 395,72 Euros |
| 2) 8 VERSEMENTS DE 265,06 Euros | 2) 8 VERSEMENTS DE 306,62 Euros |
| <input type="radio"/> PRIMAIRE (avec réduction) | <input type="radio"/> SECONDAIRE (avec réduction) |
| 1) AOÛT ET SEPTEMBRE 325,00 Euros | 1) AOÛT ET SEPTEMBRE 375,75 Euros |
| 2) 8 VERSEMENTS DE 251,88 Euros | 2) 8 VERSEMENTS DE 291,32 Euros |

b) par an, soiteuros pour les élèves du primaire ou (*)
.....euros pour les élèves du secondaire ou (*)

Tout retard d'un mois dans le paiement de la pension entrainera l'exclusion de l'interne et il sera procédé au recouvrement des sommes impayées par le Ministère des Finances.

Fait en double exemplaire à Jemelle le/...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

* une réduction de 5% est accordée aux frère(s) et sœur(s) d'un interne lorsqu'il(s) est (sont) inscrit(es) dans le même internat (retirée de la pension la plus élevée).